

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 16 octobre 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 9 octobre 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GARDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie (arrivé à 19h50), Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc (arrivé à 19h10), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCASSE Guillaume, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, Mme VAGINAY Hélène, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. AUBRET Alain.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M. MATRAY Jean-Luc, Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme VAGINAY Hélène à M. VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Colette LEBEAU (Maizilly).

N°2025/N°179

**OBJET : CENTRE AQUATIQUE - AVENANT 1 AU LOT N° 6 «
MENUISERIES INTERIEURES »**

Monsieur le Président rappelle que la collectivité a conclu un marché de travaux relatif à la construction d'une piscine intercommunale, notifié le 3 juillet 2023, divisé en 20 lots pour un montant global de 9 097 564.45 € HT.

Le lot n°6 concerne « les menuiseries intérieures bois » et a été attribué à la société GARDETTE, pour un montant initial :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 69 133.62 €

Montant TTC : 82 960.35 €

Sans atteindre la qualité de l'ouvrage, des modifications sont apportées en vue d'améliorer ses fonctionnalités et d'être concordance avec les besoins. C'est ainsi que des demandes de prestations complémentaires sont confiées au titulaire et que certaines ont été supprimées.

Il a été demandé au titulaire la mise en place de blocs-portes aux caractéristiques supérieures et de ne pas fournir de prestations concernant certaines façades de gaines techniques en coupe-feu ½ heure, l'habillage des EP et les épines séparatives.

Par ailleurs, le titulaire s'est vu confier la mission de modifier la banque d'accueil.

Ainsi, l'ensemble de ces modifications entraîne les conséquences suivantes sur le montant des prestations :

- Au niveau des blocs-portes :
Plus-value de 898.64 € HT
- Au niveau des interventions en façade de gaines techniques :
Moins-value de 1 794.54 € HT
- Au niveau des habillages des évacuations pluviales :
Moins-value de 2 898.70 € HT
- Au niveau des épines séparatives :
Moins-value de 1 697.95 € HT
- Au niveau de la banque d'accueil :
Plus-value de 679.39 € HT

Soit au total une moins-value de 4 813.16 € HT.

Considérant l'article R2194-8 du code de la commande publique : « Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies. »

Le présent avenant est conforme aux dispositions réglementaires précitées en ce sens que les modifications prévues représentent une diminution de 6.96% au regard du montant initial du marché.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : - 4 813.16 €

Montant TTC : - 5 775.79 €

% d'écart introduit par l'avenant : - 6.96 % au regard du montant initial du marché

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 20%

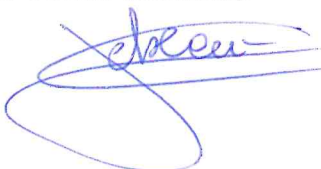
Montant HT : 64 320.46 €

Montant TTC : 77 184.55 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide l'avenant n°1 du marché de construction d'une piscine intercommunale – lot n°6 «menuiseries intérieures bois», relatif à la modification non substantielle des prestations entraînant une moins-value de 4 813.16 € HT,
- autorise M. le Président à signer ledit document ainsi que tous les autres documents afférents,
- dit que la dépense est inscrite au budget d'investissement de la Piscine nouvelle.

La Secrétaire de séance
Représentante de la commune de Maizilly
Mme Colette LEBEAU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20251016-DELIB2025-179-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2025
Publication : 21/10/2025

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

